

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MERCREDI 5 AVRIL 2017 – 9h30

Compte-rendu

Etaient présents :

Mesdames

- Christine BEAUCHEMIN-FLOT
- Frédérique DUPERRET

Messieurs

- Bruno BOYER
- Paul-Marie CLARET
- Sylvain CLOCHARD
- Stéphane LIBS
- Yves MEJEAN
- Pascal ROBIN

Etaient excusés :

- Aline ROLLAND : pouvoir à Stéphane Libs
- Céline DELFOUR
- Martin BIDOU : pouvoir à Stéphane Libs
- Michel HUMBERT

Y assistait : Béatrice BOURSIER

Alexandra SAAD

1 - Validation du compte-rendu du dernier CA

Le compte-rendu du CA du 8 mars 2017 est validé à l'unanimité des présents et représentés.

2 – Préparation Assemblée Générale // Cannes 2017

- Elections

6 candidats se présentent ou se représentent :

- Aline Rolland Cameo Nancy (sortante), Stéphane Libs, Star Strasbourg (sortant), Jérémy Breta, American Cosmograph Toulouse, Charlotte Prunier Duparge Les 3 Luxembourg Paris, Olivia Reggiani Cinéparadis, Chartres, Fontainebleau, Boris Thomas Ciné St-Leu Amiens.

La question d'élargir le CA à deux ou trois administrateurs de plus qui avait été déjà débattue lors de précédents Conseils, est abordée à nouveau. Il est dommage de ne pas accueillir les volontés souhaitant participer à l'engagement collectif. Avec un conseil d'administration de 12 membres, certaines réunions peuvent être particulièrement peu suivies en cas de grèves par exemple.

Le calendrier ne permet cependant pas d'élargir le CA pour l'année 2017. La question devra être débattue au cours de l'année.

Un projet de rapport moral et d'activité, non définitif est distribué aux administrateurs. Il est décidé que chacun puisse faire un retour à l'issue de la réunion.

3 partenaires ont donné leur accord pour accompagner le déjeuner à l'issue de l'assemblée générale :

- ComScore : il fera une présentation du bilan Art & Essai 2016 à l'issue de l'Assemblée Générale.
- Cinego : la société souhaite faire remplir un questionnaire aux adhérents présents pour identifier plus précisément leurs besoins en matière notamment de programmation. Les salles ont-elles aussi facilement accès aux historiques chiffrés que les distributeurs ? des comparaisons par séances par jour... Cela faciliterait-il les négociations ? Il est indiqué que plusieurs sociétés ont des projets : Monnaie Service, TACC, CDS ... développent des logiciels de caisses qui calculeront les inter-séances, la gestion, la gestion des plannings ... Une interface comptable serait vivement souhaitée. Le suivi du calendrier des sorties serait également utile.

Il est également indiqué qu'à compter du 1^{er} janvier 2018, les journaux de caisse devront être quotidiens.

Il est fait part de la création d'un algorithme qui détermine le prix du billet en fonction des réservations, du temps, de l'affluence ...

- L'agent du GAN Angers Bremont : Fernando Goncalves propose depuis deux ans une offre spécifique aux salles de cinéma et distribuera de nouvelles brochures avec un contrat qu'il a fait évoluer.
- Frédérique Duperret et Béatrice Boursier ont par ailleurs rendez-vous dans l'après-midi avec Patrick Farcy de Côté Ciné group, qui s'est montré intéressé.

3 – Après-VPF

Lors de l'AG, la question de l'après VPF et du retour du fond de soutien devra être abordée. Si les deux questions peuvent être liées, les demandes du SCARE doivent porter sur :

- une demande immédiate de répartition de retour de fond de soutien plus favorables aux petites tranches, à enveloppe identique pour l'exploitation. Cela fait plusieurs années que la demande a été adressée à Richard Patry qui s'était engagé à traiter le sujet. Il a été retardé par la tenue des Assises. Cependant, il souhaitait lier le sujet à une modification de la répartition globale vers l'exploitation.
- Dans un second temps, le SCARE souhaite proposer une répartition du fond de soutien plus favorable à l'exploitation dans le cadre de la réflexion sur l'après-vpf.

4 – Réforme Art & Essai

Une enveloppe supplémentaire de 1,5 Millions d'euros a été allouée dans le cadre de la réforme. Elle est cependant fermée.

Le Conseil d'Administration souligne que la réforme tend à favoriser les établissements les plus vertueux mais avait porté des propositions plus ambitieuses. Le SCARE avait notamment souhaité un renforcement de l'aspect qualitatif, notamment au regard du travail d'animation. La réforme reste très quantitative.

De même la question de l'impossibilité du déplafonnement des salles de catégories D et E n'a pas été traitée.

La réforme étant incitative, si elle porte ses fruits, elle mènera les salles vers un travail Art & Essai plus soutenu, la question de l'enveloppe fermée se posera alors et une nécessaire revalorisation devra être opérée.

L'augmentation de l'enveloppe et l'extension de l'aide à la programmation difficile doit rester une priorité.

5 – Ordonnance cartes illimitées

L'adoption du texte de l'ordonnance sur les cartes illimitées n'a pas encore été effectuée. L'ordonnance doit être adoptée dans un délai d'un an après promulgation de la loi le 7 juillet 2016. Après avoir proposé un courrier au CNC pour qu'il mette rapidement le sujet à l'ordre du jour en septembre dernier, le SCARE a proposé à l'ARP, à l'AFCAE et aux CIP un courrier de rappel à la Ministre pour s'assurer que le texte présenté par le CNC soit adopté avant les Présidentielles. Il a été soumis au Conseil de la Concurrence et doit être ensuite validé par le Conseil d'Etat. En cette période pré-électorale, les institutions ont de nombreux dossiers à examiner, en provenance de tous les ministères. Il serait catastrophique que cette ordonnance ne soit pas adoptée dans les temps.

Le CNC doit être relancé sur le sujet.

5 – Studios de Brest – CDAC-CNAC

Le groupe Davoine, déjà présent sur la ville avec le Multiplexe Liberté de 15 salles, a un projet d'implantation, initialement de 8 salles dans le cadre de la rénovation du quartier des Capucins, très largement soutenu par la Mairie, notamment financièrement. Situé à 5 minutes à pieds des Studios, cinéma Art & Essai historique, le projet aura une incidence directe sur l'activité des Studios.

Alors qu'une forte mobilisation contre le projet s'est manifestée après son autorisation en CDAC, concrétisée par un nombre très important de recours, notamment de la Médiatrice des associations de salles locales et nationales, et pour la première fois du SDI, le porteur du projet l'a retiré avant la CNAC pour représenter un projet redimensionné à 5 salles.

Ce dernier a été autorisé en CDAC. Les Studios a sollicité le SCARE pour déposer un recours en CNAC.

La société de Line Davoine entend proposer des accords de programmation et se limiter à une proposition grand public. Cependant, elle entend par ailleurs étendre la programmation A&E du multiplexe de 17 à 20 %.

Il est souligné que le circuit dans le cadre de ses engagements de programmation, se doit de proposer des films A&E, ce qui est devrait être banni dans les zones de concurrence avec une salle Art & Essai.

Sylvain Clochard a assisté (entre autres en représentant le SCARE) à la journée de réflexion organisée par l'ACOR le 14 mars à Tours qui a réuni la Médiatrice, le directeur du cinéma du CNC, Ricard Patry et de nombreuses salles.

Il est nécessaire d'établir de meilleurs critères pour catégoriser les champs d'action. Les CNAC introduisent en effet parfois des critères qui ont des effets contre-productifs. Les critères des engagements de programmation en vigueur pour les nouvelles implantations sont à redéfinir.

La problématique du classement a priori se pose pour catégoriser les films.

La définition d'un film Art & Essai porteur n'est pas clairement fixée. Le chiffre de 175 copies nationales doit-il être retenu ?

Sylvain Clochard a noté une dérive sémantique dans les propos de la Médiatrice, qui définit son champ d'action dans le droit souple et non le droit dur et inscrit son action comme une conciliation et non plus comme la garante de la diversité.

Quand le conflit concerne deux exploitants, la priorité est souvent donnée aux indépendants mais il est constaté que quand il oppose un exploitant et un ayant-droit, le dernier a le plus souvent gain de cause, sous prétexte que c'est à lui que revient de choisir le meilleur plan de sortie dans l'intérêt du film.

L'Acor a mandaté un cabinet d'avocats nantais pour suivre les questions liées au secteur.

Le SCARE doit prendre rendez-vous avec le cabinet H MV, spécialisé dans le droit de la propriété littéraire et artistique et le droit de la concurrence. Le cabinet avait été déjà interrogé sur un possible accompagnement.

Il est décidé à l'unanimité des présents et représentés, de répondre favorablement à la demande des Studios de Brest en déposant un recours en CNAC contre le projet des Capucins.

7 – Opération Arte

Stéphane Libs expose le projet proposé par Arte, initialement à l'AFCAE qui a refusé d'être partenaire.

Il s'agit pour la chaîne de promouvoir les films qu'il co-produit dans des salles, et remplacer l'opération Arte Kino ciné en ligne qui avait été contestée l'année dernière.

Elle aurait lieu la deuxième semaine de décembre. Arte souhaite qu'une dizaine de salles y participent en Allemagne et une dizaine en France. Ils ont déjà contacté la Cinémathèque qui accueillera l'opération à Paris.

La venue des réalisateurs dans les salles sera organisée, avec le cas échéant des skype groupés.

L'opération pose de nombreuses questions :

- la présence de la Cinémathèque qui concurrence à armes non égales les salles parisiennes. D'autres salles devront faire partie du projet à Paris.

- La manifestation ne doit pas avoir un caractère d'exclusion et ne pas être limitative.

- Les interviews par skype fonctionnent très bien quand le réalisateur s'adresse à une seule salle mais les expériences qui ont permis à un réalisateur se trouvant dans une salle reliée par skype à une ou plusieurs autres salles étaient se sont révélées peu concluantes.

Ces questions doivent donc être soumises à Arte pour déterminer la participation du SCARE.

9 - Rendez-vous Médiateur du cinéma / CNC - Paris

La Médiatrice a répondu au courrier de l'AFCAE, des CIP et du SCARE la sollicitant ainsi que le CNC, en organisant une première réunion le 7 mars au sujet de la situation parisienne devenue intolérable. La Médiatrice a souhaité associer le CNC dans un deuxième rendez-vous pour envisager les pistes possibles pour mieux réglementer le marché et permettre l'accès des indépendants aux copies.

Un second rendez-vous a été fixé dans l'après-midi du 6 avril.

10 – Louxor, ateliers, Formations

- Groupe du Louxor : la prochaine réunion est fixée au 20 juin, compte tenu de la tenue des rencontres du SDI à la date initialement choisie. Une chercheuse de Paris VIII, qui effectue une thèse sur la question des relations distributeurs exploitants à l'heure du numérique a accepté d'aider le groupe à mieux définir les travaux et à l'accompagner.

Jacques Fretel, qui animait le groupe, prend sa retraite en avril et souhaite soumettre au CA sa participation future ; Le CA donne son accord.

Le prochain atelier des sorties aura lieu dans le cadre du Festival de La Rochelle le 6 juillet.

Questions diverses

Stéphane Libs fait part de l'annulation d'une séance scolaire avec 200 élèves en raison de la location de DVD pour une séance scolaire en classe, par Zéro de conduite au tarif de 50 euros.

La séance du CA est levée à 14h20.